Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 36 (1956)
Heft: 3

Artikel: L'avenir de l'O. E. C. E. : un tournant décisif
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887732

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 10.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'avenir de l'O. E. C. E. :

Un tournant décisif

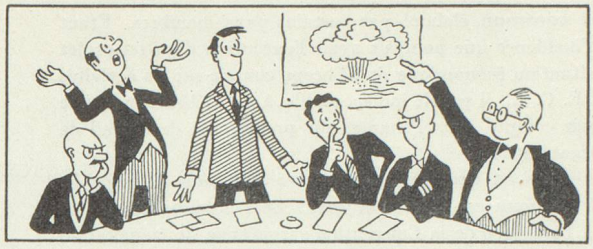

La session des 28 et 29 février du Conseil des Ministres de l'Organisation européenne de coopération économique (O. E. C. E.) fut d'une importance capitale et imprimera sans doute un élan nouveau aux travaux de cette organisation, et ceci dans trois directions :

— la coopération économique européenne et mondiale,

— l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire,

— l'aide aux pays sous-développé.

Dans son allocution d'ouverture, M. Harold Mac-Millan, le nouveau président de l'O. E. C. E., a déclaré notamment :

« Personne ne peut contester l'œuvre considérable réalisée par l'O. E. C. E. depuis sa fondation...

Je me rappelle qu'il y a plusieurs années, on nous disait que la moindre vague prenant naissance de l'autre côté de l'Atlantique déferlerait en raz de marée en atteignant l'Europe. Comment avons-nous pu parer à ce danger? Uniquement par la coopération et par l'expansion. Néanmoins, notre organisation ne peut se permettre, pas plus qu'aucun autre organisme vivant, de se reposer sur ses lauriers. Elle doit se tourner vers l'avenir, aller de l'avant et trouver sans cesse de nouvelles et importantes tâches à accomplir. Cette séance devra montrer si nous sommes prêts à entreprendre ces tâches nouvelles. Le problème économique qui se pose aujourd'hui à l'Europe est d'obtenir une expansion sans inflation. Chaque pays se doit de faire face à des problèmes analogues et chacun a sa propre façon de les aborder. A mon avis, nous pourrions faire œuvre utile en confrontant nos expériences et en étudiant en commun la manière de traiter ce problème par une action individuelle et collective. Notre ordre du jour contient une question qui, si nous savons la traiter, nous donnera une nouvelle possibilité de coopération européenne et un thème qui frappe l'imagination de nos peuples.

Le monde a découvert une forme nouvelle d'énergie, dont nous ne connaissons pas encore toutes les possibilités. Assurément, l'Europe doit trouver là l'occasion d'une action concertée. »

Voici, dessinées à grands traits, les principales décisions prises au cours de cette session :

La coopération économique :

Le Conseil des Ministres a décidé :

— d'intensifier l'étude des problèmes à long terme que crée **l'expansion économique en Europe,** et spécialement d'étudier les causes du marasme qui sévit dans l'agriculture, les textiles et l'énergie ;

— de poursuivre la réalisation d'une **libération de 90 %** des échanges économiques, pourcentage qui doit être consolidé au 30 septembre 1956. « A cet effet, l'organisation devra sans tarder concentrer son attention aussi bien sur les autres obstacles aux échanges, **tarifs élevés, commerce d'État et aide artificielle aux exportations,** que sur les restrictions quantitatives et que sur les facteurs qui faussent l'appréciation des efforts accomplis par chaque pays membre ». Une attention spéciale sera portée au problème de l'abaissement progressif des tarifs douaniers.

— d'intensifier l'action entreprise en particulier en vue de **libérer les transactions invisibles et les mouvements de capitaux, de libérer les importations en provenance de la zone dollar ;**

— de tendre, à l'échelle mondiale, à un **régime multilatéral des paiements et des échanges** fondé sur la convertibilité;

— de coordonner l'action menée en faveur des **pays sous-développés.**

Il est intéressant de rapprocher de ce programme général certains passages de la déclaration suisse, présentée par M. Max Petitpierre, conseiller fédéral, chef du Département politique :

« Mon Gouvernement désire saisir l'occasion qui lui est offerte par la présentation de ce memorandum pour réaffirmer son attachement aux objectifs et aux méthodes de l'Organisation.

En premier, l'Organisation devrait prendre les mesures nécessaires pour parvenir à l'application aussi générale que possible de l'**étape de 90 %.** L'assainissement de la situation des pays qui souffrent de difficultés de paiements et qui, de ce fait, ne peuvent se conformer entièrement aux engagements de ligération des échanges, doit retenir l'attention constante de l'Organisation.

En second lieu, la consolidation des objectifs de libération des échanges doit être accompagnée d'**un minimum de réciprocité** touchant à l'élimination des autres obstacles aux échanges, notamment l'abaissement des tarifs douaniers.

A cet égard, on ne peut pas ne pas faire allusion au **projet de**

marché commun élaboré par certains pays membres. Étant donné l'incidence que pourrait avoir l'exécution d'un tel projet sur la situation économique de l'Europe comme sur les activités de l'O. E. C. E., il paraît indispensable à la Délégation suisse d'en tenir compte dans l'examen du programme de travail de cette organisation.

L'abaissement des tarifs douaniers visé dans le projet de marché commun est un des objectifs de l'Organisation; il est décrit à l'article 6 de la Convention européenne de coopération économique. Depuis plusieurs années, certains pays membres souhaitent que l'Organisation entreprenne une action vigoureuse à cette fin. Il apparaît de plus en plus clairement que les succès que l'Organisation a atteints dans l'élimination du bilatéralisme financier ou commercial et dans la libération des échanges devront être complétés et consolidés par des progrès dans l'élimination d'autres obstacles aux échanges. Le projet de marché commun est l'expression de cette nécessité. La volonté qui anime les pays qui l'ont élaboré de poursuivre la libération des échanges dans un sens très large peut être génératrice d'un développement favorable en Europe. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que l'institution d'un régime préférentiel dans une partie de l'Europe pourrait conduire à une scission économique qui ne serait pas sans danger pour l'ensemble de l'économie européenne et qui risquerait de produire des perturbations.

Étant donné la similitude des objectifs poursuivis par les auteurs du projet de marché commun et l'O. E. C. E. et les problèmes que pourrait poser une action isolée de certains pays membres, il conviendrait d'examiner si les pays membres dans leur ensemble ne pourraient réaliser des progrès substantiels dans la voie esquissée par le projet de marché commun.

Lorsqu'une première étape aurait été franchie en commun, sans porter atteinte à la clause de la nation la plus favorisée, si importante pour le développement du commerce des pays membres en Europe et dans le monde, il resterait possible d'étudier à nouveau si une action plus poussée dans un cadre géographique restreint continuerait à poser les mêmes problèmes pour l'unité économique de l'Europe.

C'est aujourd'hui même qu'il faudrait arrêter des instructions pour la mise en œuvre rapide d'une action des pays membres dans le domaine tarifaire, afin que, avant le 30 septembre 1956, dans une session consacrée à ces problèmes, le Conseil ministériel soit saisi de résultats positifs dont dépendra l'accord de certains pays membres à la reconduction de la Décision du Conseil du 14 janvier 1955 sur l'extension de la libération des échanges.

Le Conseil devrait en outre adopter une procédure qui permettrait d'examiner, dans les délais les plus rapides, c'est-à-dire ces prochains mois, la possibilité d'harmoniser les projets de marché commun avec l'action de l'O. E. C. E. afin que tous les pays membres puissent franchir ensemble une première étape dans la réduction des droits de douane sur une base non discriminatoire. »

L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Un comité spécial a été créé, qui aura pour tâches essentielles de proposer des solutions aux problèmes du contrôle de sécurité, de la création d'entreprises communes et des échanges de matières premières et de biens d'équipement; de préparer la création d'un comité directeur de l'énergie nucléaire et de conjuger l'action des organisations existantes.

Ainsi sont posées les bases d'une collaboration fructueuse dans le domaine atomique, entre l'Europe des 18 et l'Europe des 6.

L'aide aux pays sous-développés.

Un plan italien de développement économique a fait l'objet d'un examen attentif. Il y a là un excellent exemple de ce que peuvent faire, dans un esprit constructif, les pays d'Europe occidentale en vue d'élever le niveau de vie de certaines populations et d'accroître ainsi la prospérité économique de tous. Il n'est pas indifférent de relever à cet égard la part importante prise par notre pays dans la réalisation du « plan Vanoni » : sur 80 millions de livres requises annuellement de l'étranger, les trois quarts ont été fournis par la Suisse.

Souhaitons que l'Organisation de La Muette n'en reste pas là et qu'elle étudie, dans le même esprit de coopération éclairée la mise en valeur d'autres régions riches en possibilités, telles que les confins sahariens, dont l'industrialisation revêt en ce moment une si grande importance pour tout le monde occidental, et singulièrement pour l'Europe.

Il n'est donc pas exagéré de dire que la dernière session du Comité des ministres de l'O. E. C. E. marque un tournant décisif dans la politique de cette organisation qui s'oriente résolument, dans les trois domaines de la coopération européenne, de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et de l'aide aux pays sous-développés, sur des voies nouvelles qui doivent assurer l'unification économique et la prospérité de l'Europe.